

Actualité



sejat

Syndicat de l'enseignement
de la Jamésie et de l'Abitibi-
Témiscamingue (FSE-CSQ)

www.sejat.ca

Volume 37 no 3

Mars 2023

Dans ce numéro :

Élection à la présidence	3
Semaine des enseignants(es)	4
Journée de la femme	5
Les forums	6
Violence conjugale	7-8
Implication dans la communauté	9
Avis de décès	9
Échelle de traitement	10
Ristourne La Personnelle	11
Planificateur SEJAT	11

Mot du président



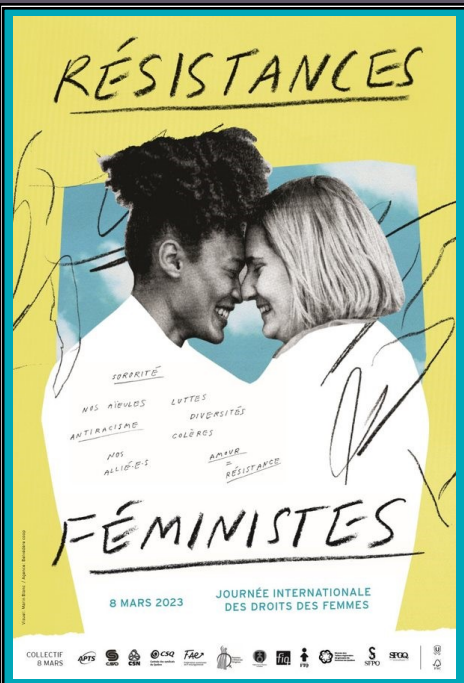
Yvan Dallaire
Président

Il me fait plaisir de m'adresser à vous pour cette avant-dernière parution de notre journal syndical de cette année. Si vous êtes comme moi, vous devez trouver que le temps passe très rapidement; tellement que nous sommes presque déjà arrivés au mois d'avril. Quand arrive le mois d'avril, nous commençons déjà à penser à planifier la fin de l'année scolaire et les examens de fin d'année. Encore 3 mois et ce sera les vacances tant méritées, mais d'ici là, il y a encore beaucoup de besogne à abattre.

Comme vous le savez, notre convention viendra à échéance dans quelques jours, soit le 31 mars. À la suite de la dernière ronde de négociations, les enseignants nous ont dit que pour cette négociation, ce qu'ils voulaient, c'est de l'air; nos demandes s'articulent donc principalement autour de la réduction de notre tâche et de la révision de la composition de la classe. En d'autres mots, une amélioration des conditions d'exercice des enseignantes et des enseignants. Ceci se veut une solution pour travailler sur l'attraction de nouveaux enseignants et aussi sur la rétention de ceux qui sont déjà à l'emploi, car vous le savez, les enseignantes et les enseignants sont de plus en plus nombreux à quitter la profession de façon prématurée. Ce qui est inquiétant, c'est que ce ne sont plus seulement les enseignantes et les enseignants qui partent à la retraite hâtivement, acceptant du même coup une pénalité sur leur rente, mais on observe une augmentation d'enseignantes et d'enseignants qui quittent en milieu de carrière.

En réponse, la partie patronale nous a fait un dépôt sectoriel des plus flous dans lequel on peut comprendre que pour régler les problèmes de pénurie, il leur faut plus de souplesse, plus de flexibilité. De plus, au nom de la pénurie, elle demande de réviser certaines règles de formation des groupes et de revoir les motifs de dépassement des maxima. Elle demande aussi que les balises de la tâche ne soient pas un frein à l'organisation de services éducatifs. On ne peut passer sous silence leurs demandes au niveau de la formation continue des enseignantes et des enseignants qui font totalement fi des nouveaux droits que les enseignants ont obtenus avec l'adoption du projet de loi 40.

(suite p.2)



Syndicat de l'enseignement
de la Jamésie et de l'Abitibi-
Témiscamingue (FSE-CSQ)

145, Perreault Est
Rouyn-Noranda, Québec
J9X 3C3
Tél.: 819-762-0929
Fax: 819-762-0130





<https://www.facebook.com/SEJAT.CSQ>

Si ce n'est pas déjà fait, abonnez-vous à la page Facebook du SEJAT pour ne manquer aucune information.

<https://www.facebook.com/SEJAT.CSQ>

À la suite de la dernière ronde de négociation, lors d'une consultation, les membres de toutes les organisations syndicales ont clairement exprimé leur désir de s'unir pour cette ronde-ci. Pour répondre à ce désir exprimé par l'ensemble de leurs membres, les 3 grandes centrales syndicales, la CSQ, la FTQ et la CSN ont convenu d'un protocole afin de former un nouveau Front commun. Ensuite, l'APTS s'est jointe; ce qui fait en sorte que le regroupement représente 420 000 travailleurs syndiqués de la fonction publique à la table centrale intersectorielle.

Voici ce que le Front commun revendique au niveau salarial :

Pour 2023 : une hausse de 100\$ par semaine pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses ou l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle basée sur l'IPC plus 2%, selon la formule la plus avantageuse.

Pour 2024 : IPC + 3%

Pour 2025 : IPC + 4%

D'autres revendications concernant notamment la retraite, les droits parentaux, les assurances collectives et les disparités régionales et les lanceurs d'alertes sont également portées.

Dans ses offres, le gouvernement nous propose ni plus ni moins qu'un appauvrissement avec des augmentations salariales totalisant 9% réparties sur 5 ans (3%, pour la 1^{ère} année et 1,5% pour les 4 suivantes) en plus d'un montant forfaitaire de 1 000\$ la première année. Cette proposition ne couvre même pas leurs propres prévisions de l'inflation jusqu'en 2027. En plus si on tient compte que l'inflation pour 2022 à elle seule se chiffre à 6,8%, il est facile de constater que le 3% d'augmentation qui nous est offert la 1^{ère} année est loin d'être suffisant.

En plus, le gouvernement cible la retraite en voulant obliger celles et ceux qui ont 35 de services à attendre à 57 ans avant de pouvoir se retirer. Le gouvernement y voit une mesure de rétention alors que nous voyons celle-ci comme une mesure de détention.

Le dépôt gouvernemental ne répond pas à nos demandes sur les disparités régionales, sur les assurances collectives ni les lanceurs d'alertes. De plus, plusieurs de leurs demandes actuelles faisaient partie de leur dépôt de 2019 et même de 2015.

Aussi, comme vous pourrez le lire plus loin, une des priorités du gouvernement est la mise en place de 3 forums. Il s'était essayé lors de la dernière ronde des négociations et nous avons refusé. Malgré cela il revient à la charge avec ces forums alors que la négociation du secteur public est encadrée par la loi 37.

Au tout début de la négo, la présidente du Conseil du trésor a dit publiquement qu'elle désirait une négociation rapide et qu'elle donnerait les mandats nécessaires à son équipe de négociateurs. Or, c'est tout le contraire qui se produit. Pour les mois de janvier et de février seulement, l'équipe de la FSE a donné pas moins de 34 dates de disponibilité pour négocier et s'est dite prête à négocier les jours de fin de semaine s'il le fallait. Au cours de cette période, seulement 3,5 journées de négociation ont eu lieu.

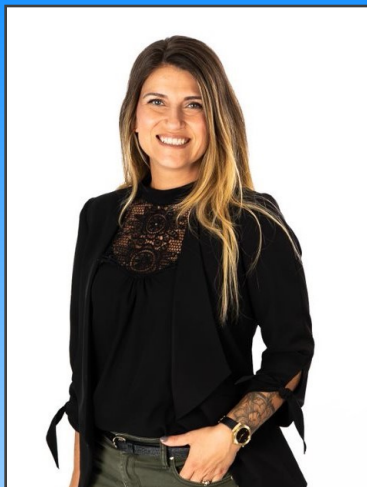
Comme vous êtes en mesure de le constater, bien que le gouvernement dise qu'il souhaite prendre les moyens de contrer la grave pénurie d'enseignants, il n'est clairement pas prêt à mettre de l'avant des réelles solutions. Cette période de négociation aurait pu être un excellent moment pour agir concrètement. Il faudra se mobiliser plus que jamais afin de faire valoir ce qui aura un réel impact sur le quotidien du personnel enseignant en l'occurrence la réduction de la tâche et l'amélioration de la composition de la classe. Tout ceci aura aussi indéniablement un impact positif sur la réussite de tous les élèves.

En terminant, je tiens à vous remercier pour l'excellent travail que vous faites auprès de vos élèves afin de les amener vers la réussite, et ce, malgré des conditions d'exercice qui ne sont pas des plus faciles.

Syndicalement,

Yvan Dallaire, Président

Élection à la présidence du SEJAT



Dans le cadre de l'élection au poste de la présidence du SEJAT, la période de mise en candidature se terminait le 6 mars dernier à midi.

À la fin de cette période, une seule candidature a été reçue, soit celle de madame Cindy Lefebvre. Cette dernière a donc été déclarée élue par acclamation pour un mandat de 3 ans qui débutera le 1^{er} juillet prochain.

À titre de président du comité des élections, j'aimerais, en mon nom personnel et au nom des membres du comité des élections, féliciter madame Lefebvre pour son élection et lui souhaiter le plus grand succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Marco Lambert, président du comité des élections

Madame Cindy Lefebvre me succédera donc à la présidence du SEJAT, puisque j'avais annoncé, lors de notre congrès tenu en mai 2022, que je ne demanderais pas un renouvellement de mon mandat afin de partir pour la retraite en juin 2023. Fait à noter, madame Lefebvre sera la 20^e présidente du syndicat depuis sa fondation en 1968.

Madame Lefebvre est une enseignante de français chevronnée au secondaire qui oeuvre auprès du CSSRN depuis 2008. Elle a occupé différentes fonctions dans notre organisation, celle-ci ayant été vice-présidente de juillet 2017 à juin 2019, fonction qu'elle a occupé à nouveau à compter de juillet 2020 jusqu'à ce jour.

Elle est passionnée par l'éducation, la pédagogie et la défense des droits des enseignantes et des enseignants. Elle est déterminée à travailler avec les membres du SEJAT pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions d'exercice.

"Je suis honorée et fière d'avoir été élue présidente du SEJAT. Je suis déterminée à travailler avec l'ensemble de mes collègues pour améliorer les conditions de pratique des enseignantes et des enseignants que nous représentons afin d'assurer que les élèves de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue reçoivent la meilleure éducation possible".

Je félicite sincèrement madame Lefebvre pour son élection et je suis persuadé qu'avec Cindy à titre de présidente, le SEJAT sera guidé d'une main de maître et elle saura l'amener encore plus loin.

Yvan Dallaire, Président du SEJAT

Les prochaines élections sont les suivantes:

Poste	Fin des mises en candidatures	Élection
Direction de district	Mardi 23 mai	Mardi 13 juin
Vice-présidence	Vendredi 31 mars	Samedi 22 avril



sejat

Syndicat de l'enseignement
de la Jamésie et de l'Abitibi-
Témiscamingue (FSE-CSQ)

Semaine des enseignants - Le SEJAT gâte votre salle de profs

Pour souligner la semaine des enseignants de mon école cette année, je voulais préparer quelque chose de spécial. Nous sommes une équipe très soudée et nous savons que nous pouvons compter les uns sur les autres à 100%. C'est une valorisation qui est essentielle et le rôle du syndicat à ce niveau est primordial. C'est une façon de montrer à mes collègues qu'ils sont précieux, indispensables et qu'ils font un travail fantastique!

Texte: **Marie-France Casséus** (CSSLA)



Luc Lafrenière (enseignant en éducation physique)



Panier cadeau de la fromagerie La vache à Maillotte.

VALORISER LES PROFS, ÇA DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ TOUTE L'ANNÉE. ILS SOUHAITENT DES GESTES CONCRETS DE LA PART DU GOUVERNEMENT, PAS UNIQUEMENT DES REMERCIEMENTS.

PROFITER DE LA NÉGOCIATION NATIONALE POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ENSEIGNEMENT SERAIT UN BON DÉBUT.



Marie-France Casséus (enseignante au préscolaire et déléguée syndicale), Cynthia Plourde (enseignante au premier cycle du primaire), Ginette Therrien (enseignante au troisième cycle du primaire) Sandy Boily (suppléante occasionnelle), Stéphanie Plourde (enseignante au deuxième cycle du primaire), Julie Favreau (enseignante en anglais), Julie Pomerleau (enseignante en adaptation scolaire et en musique)



Pour la FP et l'ÉDA, Nancy Guimond a remporté le prix. Tout le personnel enseignant du Centre Frère-Moffet de Ville-Marie a ainsi reçu un cadeau.



Pour le secondaire, c'est Louis-Jean Lebel qui a remporté un dîner pour lui et ses collègues du local 229 à l'école D'Iberville de Rouyn-Noranda



Du côté du primaire, c'est Sylvie Melançon qui est gagnante. Ainsi, l'équipe de Dupuy a reçu la visite du SEJAT pour un dîner reconnaissance.

SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

On est là!

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

CSQ

sejat

Syndicat de l'enseignement de la Jamésie de de l'Association québécoise de l'enseignement (FSE-CSSQ)



Journée internationale des droits des femmes - 8 mars 2023

Chères enseignantes, chères collègues,

En cette journée internationale des droits des femmes, nous voulons prendre un moment pour célébrer les femmes de notre syndicat et de notre région, ainsi que toutes les femmes à travers le monde qui ont lutté et continuent de lutter pour l'égalité des sexes et les droits des femmes.

En tant qu'enseignantes, vous êtes des modèles pour les jeunes filles et les jeunes garçons, les femmes et les hommes qui vous entourent. Vous leur montrez que les femmes peuvent occuper des postes de leadership, être des professionnelles compétentes et réussir dans tous les domaines de la vie. Vous êtes également des défenseuses de l'éducation inclusive, qui vise à offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leur statut socio-économique.

Nous tenons également à rappeler que le travail des femmes n'est toujours pas reconnu ou valorisé à sa juste mesure. Nous devons continuer à nous battre pour que les femmes soient payées de manière équitable et traitées avec respect dans tous les domaines de la vie professionnelle.

Ensemble, nous pouvons continuer à faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes. Nous sommes fiers de compter parmi nous des femmes fortes et inspirantes, et nous sommes déterminés à continuer à travailler ensemble pour créer un monde où les femmes ont les mêmes chances et les mêmes droits que les hommes.

Journée internationale des droits des femmes au SEJAT

Afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes, des 5 à 7 se sont tenus un peu partout sur le territoire du SEJAT. Une belle occasion de souligner l'apport incommensurable des femmes dans le monde de l'éducation, de se rappeler des gains faits et des luttes encore à mener.



Ville-Marie



Témiscaming



La Sarre



Amos



Rouyn-Noranda



Les forums, une « fausse bonne idée »?

Décidément, quand vient le temps de se faire du capital politique sur notre dos, le gouvernement nous aime tellement! Nous sommes toutes et tous si précieux pour nos élèves et la société au grand complet.

Mais quand vient le temps de passer de la parole aux actes pour améliorer nos conditions d'exercice ou nos conditions de travail, soudainement et sans grande surprise, le discours change du tout au tout. Encore une fois, les dépôts patronaux pour le sectoriel et l'intersectoriel en font foi. D'un côté, dans le dépôt sectoriel, les demandes patronales sont tellement floues et équivoques que nous peinons à arriver à comprendre en quoi ces propositions pourraient améliorer nos conditions d'exercice. De l'autre côté, dans son dépôt intersectoriel, le bon gouvernement Legault nous propose, pour une entente de 5 ans, des augmentations salariales qui couvrent à peine la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie dans la dernière année. Mais bon, les dernières rondes de négociations nous laissent une expérience qui fait que nous n'en sommes malheureusement pas surpris.

Cependant, toujours dans son dépôt à la table intersectorielle, le bon gouvernement Legault a su nous faire toute une surprise avec son invitation à aller négocier dans le cadre des trois forums qu'il propose dont le « Forum équipe classe », qui nous vise plus particulièrement. Nous en sommes surpris parce que ça fait plusieurs années qu'à la CSQ ainsi qu'à la FSE, nous exprimons le désir de tenir des états généraux en éducation, souhaits qui tombaient dans le vide parce que le gouvernement et le MEQ n'en voyaient pas l'utilité... Et soudainement, alors que nous entrons dans une nouvelle ronde de négociations, on nous arrive avec cette idée de tenir un forum pour adresser les différents problèmes éprouvés dans les différents réseaux...tout en négociant notre contrat de travail!

Notre refus de participer à un tel exercice alors que nous sommes en négociations s'explique assez simplement. La loi 37 qui régit les négociations dans les secteurs public et parapublic établit un régime de négociations qui se déroulera à trois tables distinctes :

- 1) la table intersectorielle pour les augmentations de salaire, les droits parentaux, le régime de retraite et les disparités régionales;
- 2) la table sectorielle pour les conditions de travail nationales propres aux enseignantes et aux enseignants;
- 3) les négociations des matières locales et des arrangements locaux que nous négocions dans chacun de nos CSS.

Ainsi, nulle part dans la Loi 37 il est prévu qu'une négociation puisse se faire dans le cadre d'un forum comme nous le propose le gouvernement.

Qui plus est, dans ces forums où il nous est proposé de négocier nos conditions de travail qui relèveraient de la table sectorielle, le gouvernement souhaite faire participer d'autres acteurs qui ne sont clairement pas des parties à la négociation tels que des représentants de comités de parents, des représentants d'ordres professionnels et des représentants d'institutions d'enseignement. Tant qu'à y être, pourquoi pas aussi quelques éminences grises qui pourraient venir nous vendre la nouvelle saveur du mois en pédagogie? Dit autrement, le gouvernement souhaite que nos conditions de travail soient discutées avec des acteurs à la table qui viendront débalancer le rapport de force inhérent aux relations de travail, le tout dans un contexte totalement hors la loi.

Le gouvernement ne semble pas se préoccuper de l'obstacle de l'illégalité de ces forums. Il faut mettre la « pépinière » dans le cadre légal disait madame Lebel, présidente du Conseil du trésor. Cependant, lorsque nous questionnons à savoir si la « pépinière » peut aussi faire preuve de flexibilité pour anticiper notre droit de recourir aux moyens de pression, nous avons droit à une fin de non-recevoir.

Madame Lebel a fait un beau spectacle « sons et lumières » en se présentant seule à ces forums alors que toutes les organisations syndicales avaient pourtant annoncé qu'elles n'y seraient pas. Elle y aura notamment annoncé une volonté d'augmenter drastiquement le nombre d'aides à la classe, proposition qui pourrait être très intéressante si elle était mieux déployée. Ceci dit, à la rencontre de notre table sectorielle qui a suivi ce premier forum, les représentants de l'employeur ont été catégoriques. La proposition de bonifier le nombre d'aides à la classe ne fait pas partie de propositions faites par l'employeur pour la négociation sectorielle. Ça nous donne un petit aperçu de ce qui s'en vient pour les prochaines rencontres de négociations aux tables officielles.

Les forums, en temps de négociations, ne sont pas de « fausses bonnes idées » mais constituent une attaque frontale envers les droits des travailleuses et des travailleurs. En faisant une telle proposition, c'est à notre droit de négocier nos conditions de travail dans le cadre légal prévu par la Loi 37 que s'attaque le gouvernement. On repassera pour les anges gardiens qui étaient si précieux en 2020...

Francis Noël, Conseiller syndical SEJAT

TU VIS DE LA VIOLENCE CONJUGALE?

Des ressources sont disponibles pour t'aider.



Abitibi-Témiscamingue

POUR TOUTES ET TOUS

- Service d'urgence : 911
- SOS violence conjugale : 1 800 363-9010

POUR LES FEMMES

- **Alternative pour Elles**
Site Web: alternativepourelles.com
Téléphone : 819 797-1754

- **Le Nid**
Courriel : maisonlenid@cablevision.qc.ca
Téléphone : 819 825-3865

- **Maison d'hébergement L'Équinoxe**
Site Web : maisonequinoxe.ca
Téléphone : 819 622-7001

- **Maison Mikana**
Site Web : maisonmikana.com
Téléphone : 819 732-9161

Centre de femmes L'Érige
Site Web: centrefemmeserige.ca
Téléphone: 819 333 9706

Maison d'hébergement L'Émeraude
Courriel: intervenante.emeraude@outlook.com
Téléphone: 819 301-2551

POUR LES HOMMES

- **Service d'aide et de traitement en apprentissage social**
Site Web : satas-at.org
Téléphone : 819 764-5254
(plusieurs points de services)



DES RESSOURCES SONT DISPONIBLES POUR T'AIDER

TU VIS DE LA VIOLENCE CONJUGALE?

Des ressources sont
disponibles pour t'aider.



Nord-du-Québec

POUR TOUTES ET TOUS

- Service d'urgence : 911
- SOS violence conjugale : 1 800 363-9010

POUR LES FEMMES

- **Refuge pour femmes Ajapirvik (Inukjuak)**
Téléphone : 819 964-2222 poste 244
- **Refuge pour femmes Tungasuvvik (Kuujuaq)**
Téléphone : 819 964-2423
- **Refuge pour femmes Initsiaq (Salluit)**
Téléphone : 819 255-8817
- **Maison d'hébergement l'Aquarelle (Chibougamau)**
Site Web : maisonaquarelle.ca
Téléphone : 418 748-7654
- **Kathleen Tooma Beautiful Dawn Centre**
Téléphone : 418 585-2663
- **Piipiichaa Uchishtuun (Waskaganish)**
Téléphone : 1 855 753-2094
- **Robin's Nest Women's Shelters (Waswanipi)**
Téléphone : 1 855 753-2094
- **Centre de femmes Uni-vers-elles (Matagami)**
Courriel : intervenante.universelles@tlb.sympatico.ca
Téléphone : 819 739 2299

POUR LES HOMMES

- **Réseau Qajaq Network**
Courriel : jrmay@qajaqnetwork.ca
Téléphone : 819 964-0770
- **Association des hommes Unaak d'Inukjuak**
Courriel : unaaqmen@xplomet.ca
Téléphone : 819 254-8606



L'icône « maison » identifie les ressources membres du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec.



- **Centre de femmes îlot D'Espoir (Lebel-sur-Quevillon)**
Courriel : <https://ilotdespoir.org>
Téléphone : 819 755-3557

Le SEJAT impliqué dans les communautés

Saviez-vous que le SEJAT effectue des dons à des mouvements et organisations qui poursuivent des objectifs conformes à l'organisation? En effet, notre syndicat vient en appui à des luttes ouvrières, à divers organismes sociocommunautaires ainsi qu'à ceux voués à la jeunesse et à l'éducation.

Dernièrement, c'est l'école de karaté Shotokan de Barraute qui a bénéficié de l'aide financière du SEJAT. L'organisme à but non lucratif, en partenariat avec la maison des jeunes Le Kao, offre la possibilité à la communauté de Barraute et des environs de suivre des cours de karaté ainsi que d'autodéfense, et ce, à bas coût.

Les bienfaits du karaté sur la concentration, la gestion du stress, la discipline et l'estime de soi ne sont plus à démontrer. Chaque session, ce sont environ 50 étudiants jeunes et moins jeunes qui bénéficient des enseignements des senseis Guy et Samuel Gignac. L'implication financière du SEJAT permettra, entre autres, d'ajouter ou de renouveler les équipements de l'école et de maintenir les frais d'inscription aussi bas que possible.

Le SEJAT est fier de soutenir une telle initiative qui permet à la jeunesse en milieu défavorisé de vivre de belles expériences et d'apprendre des leçons qui leur seront utiles tout au long de leur vie.



Sur la photo, de gauche à droite, Guy Gignac, Simon Roy et Samuel Gignac. Absente sur la photo : Isabelle Doyon.

Avis de décès

Le syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue et particulièrement le district de la Baie-James ainsi que tous ses membres souhaitent offrir leurs plus sincères condoléances aux proches de madame Nacera Seffah.

Lors de son passage à l'école Jacques-Rousseau, elle aura marqué collègues et élèves et son départ laisse un grand vide au sein de la communauté de Radisson.

Jocelyn Bouchard,

Directeur syndical du district de la Baie-James, SEJAT



Nacera Seffah

Janvier 2023

Enseignante à l'école Jacques-Rousseau de Radisson (CSSBJ)



Rejoignez notre
site web



Syndicat de l'enseignement
de la Jamésie et de l'Abitibi-
Témiscamingue (FSE-CSQ)



Nouvelle structure de l'échelle de traitement

Une nouvelle structure de l'échelle de traitement est introduite conformément à l'annexe 53 de la convention collective nationale 2020-2023. Les taux et l'échelle de traitement découlant de cette nouvelle structure de l'échelle salariale qui comportera dorénavant 16 échelons, sont en vigueur à compter du 139e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023, soit entre le 27 et le 31 mars prochains selon le centre de services scolaire pour lequel vous travaillez.

Cette modification étant à nos portes, nous estimons utile de rappeler certaines notions qui vous aideront à mieux comprendre les effets de l'intégration de la nouvelle échelle salariale aux enseignantes et aux enseignants.

L'intégration à la nouvelle échelle se fait selon la même règle que celle qui avait été appliquée à tous les corps d'emplois lors de l'instauration de la structure au 2 avril 2019 :

Intégration à l'échelon qui a un salaire équivalent ou immédiatement supérieur à celui détenu avant.

Cependant, cette règle a pour conséquence de faire reculer d'un échelon les enseignantes et enseignants qui sont dans les échelons de 3 à 16. Alors, il a plutôt été convenu de devancer à ce même moment l'avancement d'échelon accordé normalement au 1er juillet. Cet arrangement permet de conserver le même échelon à l'intégration et de bénéficier trois mois plus tôt de la majoration liée à l'avancement d'échelon.

Par ailleurs, puisqu'il n'y aura pas d'avancement d'échelon au 1er juillet 2023, l'arrimage entre l'expérience, la scolarité et la localisation dans l'échelle ne correspondra plus parfaitement. Toutefois, même si les enseignantes et enseignants concernés demeurent au même « numéro » d'échelon, il est important de souligner que cet échelon aura été majoré. Autrement dit, même échelon, mais augmentation du salaire quand même.

Par exemple, les enseignantes et enseignants à l'échelon 3 avant le 139e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023 seront toujours au même échelon le 1er juillet. Ils seront rattrapés par ceux qui étaient au 2e échelon avant le 139e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023, puisque les échelons 1 et 2, n'étant pas affectés par la fusion survenue au-dessus d'eux aux échelons 3 et 4, ne seront pas non plus touchés par le devancement. Ils auront leur avancement d'échelon à la date normale du 1er juillet 2023.

Toujours à titre d'exemple, une enseignante qui cumule 4 années d'expérience pour un centre de services scolaire sera à l'échelon 6 à la rentrée de septembre 2023 (entrée au 3e échelon + 4 échelons d'expérience – 1 échelon de recul lié à la nouvelle échelle). De son côté, une enseignante nouvellement embauchée dans le même CSS, le 25 août 2023, et qui se fait reconnaître 4 ans d'expérience, sera classée à l'échelon 7 de la nouvelle échelle (entrée au 3e échelon + 4 échelons d'expérience).

Enfin, il faut aussi préciser que c'est seulement pour les futurs enseignantes et enseignants que l'élimination d'un échelon permettra d'atteindre le sommet de l'échelle un an plus tôt, sans toutefois rien enlever à ceux qui étaient déjà en fonction.

Comme la convention collective arrive à échéance le 31 mars 2023, les enseignantes et enseignants ne recevront malheureusement pas un certain pourcentage d'augmentation salarial avant que le front commun et le conseil du trésor en arrivent à un règlement.

Pour consulter les demandes du front commun dans lequel nous sommes intégrés, consultez le site

<https://www.frontcommun.org>

L'équipe des conseillers du SEJAT

Un merci spécial à M. Éric Thibodeau de la FSE pour les informations.

	138e jour de l'année 2022-2023	139e jour de l'année 2022-2023
1	46 527 \$	46 527 \$
2	49 636 \$	49 636 \$
3	52 954 \$	53 541 \$
4	54 127 \$	55 326 \$
5	55 326 \$	56 550 \$
6	56 550 \$	57 801 \$
7	57 801 \$	60 259 \$
8	60 259 \$	62 820 \$
9	62 820 \$	65 489 \$
10	65 489 \$	68 273 \$
11	68 273 \$	71 174 \$
12	71 174 \$	74 199 \$
13	74 199 \$	77 353 \$
14	77 353 \$	80 640 \$
15	80 640 \$	84 066 \$
16	84 066 \$	92 027 \$
17	92 027 \$	

Ristourne 2023 CSQ-La Personnelle

Ristournes CSQ 2023

Le saviez-vous?

En 2023, près de 5,5 M\$ seront partagés, en ristournes, entre les participants du régime d'assurance de groupe auto et habitation de la CSQ. Vous pourriez vous aussi bénéficier de cet avantage en changeant pour **La Personnelle!**

La ristourne aussi sera versée à tous les nouveaux membres assurés jusqu'au 31 décembre 2023.

Demandez une soumission :

<https://bit.ly/3VfsHZt>



Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ!



Le planificateur du personnel enseignant 2023-2024

Pour la préparation du prochain **Planificateur du personnel enseignant - La Personnelle / SEJAT 2023-2024**, nous demandons votre aide pour trouver des entreprises pour l'achat de publicité afin d'optimiser le plus possible le fonds pour venir en aide aux enfants défavorisés qui fréquentent nos établissements.

Si vous connaissez des entreprises dans votre entourage, nous vous demandons de les approcher afin de les solliciter à l'achat de publicité. Vous trouverez la liste des prix et formats de publicités en cliquant sur le lien suivant ou en scannant le code QR ci-contre:

[Liste de prix publicités 2023-2024A.pdf](#)



L'ACTUALITÉ SEJAT

Volume 37 No 3
145, Perreault Est
Rouyn-Noranda, Qc
J9X 3C3

Téléphone: 819-762-0929
Télécopieur: 819-762-0130

www.sejat.ca
www.facebook.com/SEUAT.CSQ
www.lacsq.org
www.fse.qc.net

Responsable:

Claude Trépanier

Montage:

Francine Boucher

Collaboration:

Yvan Dallaire
Marco Lambert
Cindy Lefebvre
Marie-France Caséus
Francis Noël
Jocelyn Bouchard

Un peu d'histoire

Présidences

De 1968 à 2017

L'association des Enseignants du Nord-Ouest Québécois (AENOQ)

Fondée le 16 avril 1968

1	Avril 1968 à novembre 1968	Michel Lord
2	Décembre 1968 à juin 1969	Marcel Nadon
3	Juillet 1969 à avril 1970	Jacques Vézeau

Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Nord-Ouest Québécois (STENOQ)

Janvier 1973

4	Mai 1970 à juin 1974	Denis L'Heureux
5	Juillet 1974 à juin 1976	Rose-Aline Corvec
6	Août 1976 à juin 1979	Roger Fortier
7	Août 1979 à juin 1981	Réal Couture
8	Août 1981 à juin 1984	Yolette Lévis

Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT)

1987 à 2022

9	Juillet 1984 à 1990	André Lévesque
10	1990 à 1996	Marcel Leroux
11	1996 à 2000	Jocelyne Wheelhouse
12	Septembre 2000 à juin 2008	Guy Savard
13	Juillet 2008 à septembre 2008 (intérim)	Claire Léveillé
14	Septembre 2008 à juin 2012	Marc Nantel
15	Juillet 2012 à octobre 2012 (intérim)	Micheline Tremblay
16	Octobre 2012 à juin 2017	Luc Gravel
17	Juillet à septembre 2017 (intérim)	Cindy Lefebvre
18	Septembre 2017 à juin 2020	Hélène Lambert

Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT)

2022 à aujourd'hui

19	Juillet 2020 à juin 2023	Yvan Dallaire
20	Juillet 2023 à ...	Cindy Lefebvre

